



COMPTE-RENDU

Rencontre préparatoire à la XVIII conférence de l'OIDP « *Interpellation et votation citoyenne* »

Hôtel de Ville de Grenoble

22 mai 2018

Participants : cf. annexe 1

Témoignages d'expériences étrangères d'interpellation et de votation citoyenne :

- ✓ *Le dispositif de la Ville de Barcelone* (Fernando PINDADO, Commissaire à la Direction Politique de Participation Citoyenne et Démocratie Active, Ville de Barcelone)
ANNEXE 2
- ✓ *La pratique du référendum d'initiative populaire en Suisse : quels effets à l'échelle locale ?* (Reto LINDEGGER, Directeur de l'Association des Communes Suisses)
ANNEXE 3

Regards croisés d'universitaires sur l'interpellation citoyenne en France :

- ✓ *Démocratie directe et bilan du dispositif grenoblois*, Raul MAGNI-BERTON, politologue, Science-Po Grenoble
ANNEXE 4
- ✓ *Initiative citoyenne et démocratie directe : regard juridique*, Camille MORIO, Doctorante en droit public, Université Grenoble Alpes
ANNEXE 5

Temps de présentation et d'échanges autour des mécanismes d'interpellation citoyenne développés par les collectivités locales.

Echanges autour des expériences d'interpellation menées par les collectivités de Rennes, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Hazebrouck, Grenoble Alpes Métropole, Paris et Nancy.

- ✓ *Point d'étape du dispositif grenoblois d'interpellation et de votation citoyenne*
ANNEXE 6

Réflexions partagées sur les freins, les leviers et les enjeux de développement de ce type de mécanisme démocratique à l'échelle locale en France.

Synthèse :

Les points forts de ces dispositifs d'initiative citoyenne et de votation

- ✓ Renforce la légitimité de la décision
- ✓ Permet de répondre à une forte attente des citoyens
- ✓ Renforce la confiance dans les élus qui montrent qu'ils peuvent laisser des espaces de pouvoir aux citoyens et ne sont pas dans des logiques de centralisme autoritaire.
- ✓ Renforce la démocratie délibérative au travers des débats qui précèdent le vote ainsi que le niveau de conscience politique des citoyens qui s'impliquent ainsi dans le débat local.
- ✓ Offre une reconnaissance aux citoyens : « on vous fait confiance ».
- ✓ Les citoyens ne sont plus de simples consommateurs de services publics locaux mais des acteurs de la politique locale.
- ✓ Renforce la participation citoyenne car les études montrent que les citoyens se mobilisent avant tout lorsque l'enjeu est réel et concret (votation décisionnelle)
- ✓ Permet de faire vivre la démocratie locale entre deux échéances électorales, de mettre sur l'agenda politique locale des sujets qui « animent » les discussions dans la ville sans attendre les prochaines élections.
- ✓ Ces mécanismes d'interpellation permettent de proposer un circuit clair, transparent et égalitaire de mise sur l'agenda politique locale de nouvelles problématiques. En effet, sans ce type de mécanisme officiel, les interpellations auprès des élus sont réelles mais demeurent bien souvent « off » et crée des inégalités en fonction de la puissance des réseaux de tel ou tel acteur local. Cela permet donc de lutter contre le clientélisme.
- ✓ Permet de structurer le conflit, de la construire et de le publiciser. Permet d'éviter des stratégies d'évitement, voire d'étouffement de conflits.
- ✓ Permet de passer de l'opposition à la construction au travers de négociations.
- ✓ Permet une participation plus égalitaire que la démocratie participative qui favorise mécaniquement des citoyens possédant un capital culturel important.
- ✓ Permet d'élargir la citoyenneté locale en ouvrant le pouvoir d'interpellation et de décision aux mineurs et aux étrangers.
- ✓ Permet de limiter la corruption.
- ✓ Dispositifs peu coûteux en terme de ressources humaines et de fonctionnement.

Les freins au développement de ce type de dispositif en France :

- Ces dispositifs sont aujourd'hui peu développés. Il s'agit donc pour les élus de terrains inconnus source d'incertitudes.
- Il est indispensable avant de se lancer dans ce type de mécanisme de construire un débat interne au sein de la majorité pour construire des consensus « durs » sur les mécanismes et les règles à mettre en place car leur mise en œuvre peuvent créer des tensions internes.
- La peur de certains élus de perdre du pouvoir, mais aussi la crainte de manipulation de ces mécanismes par l'opposition.
- La mise en place de ce type de dispositif nécessite de la part des élus un changement de posture. En effet, ils ne sont plus les détenteurs de la décision mais les garants d'un processus de décision par les citoyens.
- Risque d'utilisation exclusive par des collectifs organisés ne permettant pas l'émergence de nouveaux acteurs. Comment garantir l'inclusion ?
- Comment dépasser le stade de la revendication conflictuel, point de départ habituel des pétitions, pour aller vers des processus de négociation ?
- Le cadre légal français est peu favorable au développement de ce type de dispositif et il n'existe pas aujourd'hui de droit à l'expérimentation dans ce domaine.
- Est-il souhaitable de mettre en place des seuils pour assurer la légitimité de la décision ? Il est nécessaire que ces seuils soient atteignables pour assurer la légitimité du dispositif.
- Les difficultés de communication pour assurer une large participation.
- La faible autonomie des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat central et une conception verticale de l'intérêt général en France.
- Le morcellement des compétences entre les différents niveaux de collectivité locale
- L'impact de la pétition doit être suffisant pour que les citoyens estiment utile de s'impliquer dans un processus d'interpellation qui demande souvent beaucoup d'énergie pour aboutir.
- Risque d'incompréhension par les citoyens si le dispositif est trop complexe.
- Nécessité de trouver un équilibre entre une mécanique suffisamment souple et simple pour permettre l'inclusion du plus grand nombre de citoyens mais, dans le même temps, des règles de fonctionnement assez rigoureuses pour assurer la crédibilité et donc la légitimité du dispositif.
- Ce type de dispositif fait nécessairement apparaître des tensions entre démocratie directe et démocratie représentative.
- Difficulté d'articuler une logique de programmation financière pluriannuelle des collectivités locales et une mécanique d'interpellation citoyenne.